



Séance du comité exécutif extraordinaire de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 3 décembre 2002 à 16 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-1501* ÉTALEMENT DE LA VARIATION DES VALEURS IMPOSABLES - RÔLE TRIENNAL 2003-2004-2005 - ARTICLE 253.27 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité peut se prévaloir de l'étalement de la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle triennal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 253.27, la municipalité doit, pour pouvoir se prévaloir de cet étalement adopter une résolution après le dépôt du rôle triennal et avant l'adoption du budget du premier exercice auquel il s'applique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil réunis en comité plénier en novembre 2002 ont accepté de se prévaloir de la mesure d'étalement afin de répartir sur les trois prochaines années les variations de valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle triennal d'évaluation 2003-2004-2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de se prévaloir des dispositions de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en prévoyant l'étalement de la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle triennal d'évaluation 2003-2004-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1502* PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ÉDITION 2003 DE BAL DE NEIGE - 143 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2003 de Bal de neige se tiendra sur une période de 17 jours du 31 janvier au 16 février 2003 et soulignera le 25^e anniversaire du festival;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) a augmenté sa contribution annuelle au développement du Domaine des flocons de plus de 35 % au cours des trois dernières années et qu'elle investira plus de 450 000 \$ en 2003;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du 25^e anniversaire de Bal de neige, la CCN a prévu un budget additionnel au Domaine des flocons de plus de 60 000 \$ pour le développement des festivités entourant le 25^e anniversaire et qu'elle travaille présentement au développement d'un nouveau produit « le Village des glamottes » (à confirmer);

CONSIDÉRANT QUE la répartition 40 % - 60 % des dépenses et revenus entendue jadis entre l'ex-Ville de Hull et la CCN n'est plus respectée et qu'elle représente aujourd'hui 25 % - 75 %;

CONSIDÉRANT QUE Bal de neige est annuellement le plus grand festival de la région de la capitale nationale et que la rive québécoise avec ses 235 000 visiteurs au Domaine des flocons, dont 30 % de l'extérieur de la région, bénéficie d'une entrée de plus de 11 900 000 \$ en dépenses directes et de la création de plus de 325 emplois du côté québécois selon le rapport Ekos de 2000 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'augmenter en 2003 la contribution de la Ville de 25 000 \$ afin de rééquilibrer la participation de la Ville au Domaine des flocons;
- d'autoriser le trésorier à prévoir un montant de 143 000 \$ au budget 2003;
- d'autoriser le trésorier à modifier le budget de Bal de neige 2003 selon les revenus à être perçus en cours d'année.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2003 de Bal de neige.

Les fonds à cette fin au montant de 143 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste	Description	Montant
02-71511	Bal de neige	143 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1503*

VERSEMENT DE 1 000 \$ AU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM POUR L'ACTIVITÉ « PANIERS DE NOËL »

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Buckingham organise depuis de nombreuses années, l'activité « Paniers de Noël »;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Buckingham a toujours appuyé cette initiative :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une aide financière au Club Lions de Buckingham pour son activité « Paniers de Noël » et à émettre un chèque au montant de 1 000 \$ au Club Lions de Buckingham à l'attention de monsieur Marcel Bélanger, C.P. 14, Buckingham, Québec, J8L 2X1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	1 000 \$	Soutien aux organismes communautaires et développe contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1504* AUGMENTER LA SUBVENTION ÉQUIVALENTE À 12 ESPACES DE STATIONNEMENT AU 15, RUE LEDUC À L'UNIVERSITÉ NATIONALE AUTONOME DU MEXIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull a accordé par la résolution numéro 97-78 une subvention de 12 960 \$, équivalente à 12 espaces de stationnement, au 15, rue Leduc à l'Université nationale autonome du Mexique pour toute la durée où l'UNAM demeurera propriétaire du 55, promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QUE les 12 espaces de stationnement accordés à l'UNAM ont été transférés sur la rue Wellington pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'UNAM ont fait la demande à la Ville en juin 2002 de réintégrer le stationnement du 15, rue Leduc après les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de stationnement au 15, rue Leduc ont augmenté et qu'il y a lieu de régulariser la situation pour que la subvention soit modifiée et les revenus compilés au budget des revenus du Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention annuelle pour un montant approximatif de 20 160 \$ pour toute la durée où l'UNAM demeurera propriétaire du 55, promenade du Portage ou jusqu'à l'adoption d'une tarification différente.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	20 160 \$	Subventions diverses

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation pour résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1505* PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2002 - AUTORISATION D'AJOUTER L'ACQUISITION DES CONSOLES 9-1-1 AU PROJET IN-13 - SUITE BUREAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE les consoles de répartition pour le centre d'appels d'urgence doivent être remplacées pour permettre la prise des appels d'urgence à partir d'un seul centre d'appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le projet IN-13 – Suite bureautique, approuvé au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2002, concernait la normalisation des logiciels de bureautique et des ordinateurs;

CONSIDÉRANT QUE la somme prévue au projet IN-13 ne sera pas entièrement utilisée pour l'achat et la mise à jour des licences informatiques des logiciels de bureautique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de puiser, à même le projet IN-13 – Suite bureautique, la somme nécessaire pour procéder au remplacement des consoles de prise d'appels d'urgence 9-1-1.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 190 000 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1506 **CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs au Centre de services de Hull constate que l'employé numéro 103506 n'a pas été en mesure de remplir les exigences du poste durant sa période de probation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de procéder au congédiement de l'employé numéro 103506 au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs au Centre de services de Hull et ce, à compter du 4 décembre 2002.

Le trésorier est autorisé à verser à l'employé numéro 103506 les sommes qui lui sont dues.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1507* **UTILISATION - SOLDES DISPONIBLES - RÈGLEMENT NUMÉRO 90-11 ET AUTRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à appliquer contre le service de la dette, les soldes disponibles aux règlements suivants :

Ville d'adoption	Numéro de règlement	Soldes disponibles	Année
Buckingham	90-11	679 \$	2003
	80-29	1 852 \$	2003
	91-34	1 413 \$	2003
	92-08	357 \$	2003
	92-19	2 758 \$	2003
	91-04	97 \$	2003

	93-05	1 457 \$	2003
	93-07	3 879 \$	2003
	93-025	1 159 \$	2003
	94-004	1 964 \$	2003
	96-035	1 562 \$	2003
	96-038	403 \$	2003
	63-00-98	1 191 \$	2003
	83-00-99	1 114 \$	2003
	190-99	283 \$	2003
Masson-Angers	93	1 129 \$	2003
	79	64 \$	2003
	335	1 382 \$	2003
Aylmer	732-95	582 \$	2003
	791-2000	6 345 \$	2003
Hull	2320	10 333 \$	2004
	2699	2 946 \$	2004
	2728	2 822 \$	2004

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à appliquer contre le financement du règlement, les soldes disponibles aux règlements suivants :

Ville d'adoption	Numéro de règlement	Soldes disponibles	Année
Buckingham	91-10	5 482 \$	2003
	57-00-97	4 226 \$	2004
	84-00-99	13 907 \$	2004
Masson-Angers	267-93	17 472 \$	2004
	269-93	3 007 \$	2005
	279-94	3 000 \$	2005
	319-98	3 008 \$	2003
Hull	2395	105 847 \$	2005
	2591	2 165 \$	2004
	2656	13 731 \$	2005
Aylmer	772-99	16 722 \$	2004
	777-99	38 201 \$	2004
	778-99	3 671 \$	2004
	784-00	8 976 \$	2005
	786-00	3 985 \$	2005

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1508*

RÉDUCTION - EMPRUNTS AUTORISÉS - DIVERS RÈGLEMENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de réduire des emprunts décrétés par les règlements mentionnés ci-dessous, les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'autoriser le directeur du Service des finances à transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à savoir :

Ville d'adoption	Numéro de règlement	Emprunt autorisé à annuler
-------------------------	----------------------------	-----------------------------------

Masson-Angers	336-00	430 000 \$
Buckingham	57-00-97	128 850 \$
	63-00-98	36 900 \$
	64-00-98	13 700 \$
	79-00-99	21 500 \$
	83-00-99	440 000 \$
C.U.O.	106	28 573 \$
	170	10 979 180 \$
	29-34	83 137 \$
	526-1	23 000 \$
	557	75 000 \$
Hull	2676	89 000 \$
Aylmer	633-92	36 000 \$
	763-98	60 000 \$
	774-99	37 000 \$
	778-99	175 000 \$
	786-2000	30 000 \$
	787-2000	5 000 \$
	791-2000	54 000 \$
	801-2001	52 000 \$
802-2001	36 300 \$	
Gatineau	971-97	3 159 177 \$
	991-98	1 268 000 \$
	1056-2001	29 650 \$
TOTAL DES RÉDUCTIONS		17 290 967 \$

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1509*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie a présenté un rapport justifiant une modification à sa structure organisationnelle afin d'être plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines recommande d'apporter les modifications demandées, n'entraînant aucun déboursé additionnel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de modifier l'organigramme du Service d'ingénierie en apportant les modifications suivantes à la structure organisationnelle :

Procéder à la modification du titre du poste « Coordonnateur – Arpentage, SIRS et relevés » pour « coordonnateur de l'arpentage et des relevés ».

Abolir le poste de coordonnateur à la planification, à la division des réseaux.

Créer le poste de coordonnateur de la géomatique et de la salle à dessin, sous l'autorité du directeur du Service et l'inclure à la classe 3 de la politique salariale des cadres.

Déplacer le poste de technicien (numéro 477 au plan d'effectifs) de l'unité « arpentage » à l'unité « géomatique et salle à dessin ».

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier en conséquence la politique salariale des cadres.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1510*

NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL TREMBLAY AU POSTE DE TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2002-889 adoptée le 29 octobre 2002 autorisait l'affichage du poste de directeur du Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation du poste de trésorier et directeur – Module de l'administration et des finances est complété :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la nomination de monsieur Michel Tremblay au poste de trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Tremblay est établi conformément à la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13120-115.

De plus, il est convenu de modifier l'annexe C (2.3) du recueil des conditions de travail des cadres pour y inclure une allocation annuelle de 1 520 \$ aux fonctions de trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif